

Argentat-sur-Dordogne, le 14 septembre 2022

Frédéric Boutet
19400 Argentat-sur-Dordogne
Membre de l'Enquête Citoyenne en X.V.D.

Nicole BARDI
Présidence
Communauté de Communes
Xaintrie Vallée de la Dordogne
Avenue du 8 mai 1945 – BP51
19400 Argentat-sur-Dordogne

OBJET : Illégalité de votre projet de ressource unique en eau, en l'état

COPIE : Les élus de X.V.D., Préfecture de la Corrèze, A.R.S. délégation de la Corrèze, Agence de l'eau Adour Garonne, présidence du Conseil Départemental de la Corrèze

Madame la présidente,

Votre projet de ressource unique s'appuie sur une comparaison avec des scénarios de conservation des ressources qui feraient acheter à la collectivité des « unités de reminéralisation » pour relever le pH des eaux de la Xaintrie. Je vous ai demandé : qu'est-ce qu'on gagnerait à utiliser ces coûteuses installations (5,3 millions d'euros d'installation en X.V.D. + le coût de gestion de ces unités) ? Vous ne m'avez pas répondu.

Vous avez d'abord utilisé un argument d'autorité : c'est l'A.R.S. qui le demande pour distribuer de l'eau conforme. J'ai déjà posé la question à l'A.R.S¹. Cet organisme ne m'a pas répondu. Vous avez eu une copie du courrier. Vous n'avez fait aucun commentaire.

1 Courrier à l'A.R.S. du 3 mai 2022

J'ai déjà posé la question à l'Agence de l'eau². Elle m'a envoyé une étude sur l'aluminium en Limousin, réalisée par un laboratoire universitaire à Limoges, celui de M. Guibaud. Cette étude montre ce que l'on savait déjà, à savoir que lorsque l'eau est douce, les différentes formes d'aluminium y sont plus libres et plus concentrées³. Comme cette étude ne répond pas à mes questions, j'ai ré-écrit pour la reposer. Pas de réponse là non plus. Vous étiez en copie des courriers. Vous n'avez fait aucun commentaire.

J'ai déjà posé la question à Jean-Michel Teulière, votre vice-président en charge de l'énergie, parce qu'il exprimait son entière satisfaction à la perspective de ne plus boire de l'eau avec du cuivre issu de la dégradation des canalisations : « *combien de cuivre dans votre verre d'eau, avant et après reminéralisation ?* » Il ne sait pas.

Vous avez le droit de penser que votre projet est bon pour notre communauté, cependant dans « responsable » on entend « réponse » : un élu se doit de répondre aux questions.

Le 5 septembre 2022, dans votre bureau, vous vous êtes finalement exprimée : « *oh mais on va pas faire études indéfiniment !* ». Vous balayez donc la question d'un revers de main. Vous faites la négation de la personne qui la pose.

S'il faut absolument relever le pH sur tous les captages, c'est qu'il doit y avoir un bénéfice. Lequel ? Pour en avoir le cœur net, il n'y a qu'une solution : faire réaliser les études, c'est-à-dire commencer par chercher dans les archives du Ministère de la Santé car la réponse s'y trouve peut-être déjà. Il faudra juste actualiser les coûts.

Vous ne pouvez pas prendre une décision au nom de la puissance publique en l'absence d'une étude des différents scénarios possibles.

Question sur les quantités

Le 5 septembre 2022, je vous ai signalé que le projet de nouvelle usine d'eau potable n'était pas justifiée du point de vue des quantités. Une fois réalisée la connection entre le Puy du Bassin et Argentat, le champ du Longour a largement la capacité d'alimenter les deux secteurs. Sachant quand même que pour ces périodes de pointe, on peut enclencher une prospective de sobriété entre habitants. Il y a déjà de la réserve en quantité suffisante.

Vous avez rétorqué que la ville d'Argentat avait des projets, justifiant une augmentation de la quantité d'eau nécessaire

2 Courriers à l'A.E.A.G. des 1^{er} février 2022 et 20 avril 2022

3 C'était déjà écrit dans la circulaire du Ministère de la Santé DGS/SD7 A n° 2001-190 du 12 avril 2001 relative aux teneurs en aluminium dans les eaux destinées à la consommation humaine

donc d'aller pomper dans la Dordogne. Vous serez aimable de me permettre de consulter les études prospectives chiffrées qui vous font dire cela. Quelles quantités d'eau pour quels projets ?

Les captages de Freygnac

Comme je vous l'ai expliqué, l'A.R.S. exagère lorsqu'elle annonce en réunion du Syndicat des Eaux des Deux Vallées que le captage de Freygnac est « voué à disparaître ». J'ai montré dans mes contributions à l'enquête citoyenne⁴ qu'on ne peut pas disqualifier un tel ouvrage – dont ses concepteurs même disent qu'on « ne peut pas mieux faire » – simplement pour deux dépassements infimes en période de sécheresse (octobre et novembre 2021) sur un polluant très commun – un métabolite de l'Atrazine – en France et qui est voué à disparaître, lui, puisqu'il a été interdit en 2003.

De ce fait, les communes de St-Martin-la-Méanne et de St-Martial-Entraygues pourraient envisager de s'y raccorder, afin d'éviter toutes tensions à l'étiage. Mais cette option ne fait pas l'unanimité non plus dans la population, et d'autres voix font la promotion de la simple adaptation des besoins aux ressources locales. Ce n'est pas un simple problème de quantité d'eau, il s'agit de la manière dont on veut vivre en société. Comprenez que ce n'est pas un simple problème de fourniture d'eau. Ce n'est pas qu'un problème technique qu'il faudrait laisser aux techniciens.

Injonctions contradictoires

Le 15 janvier 2022, vous avez écrit aux élus opposants au projet que la préfecture serait « *très attentive aux zones constructibles dans les communes présentant un bilan besoin-ressources actuellement déficitaires ou tout juste à l'équilibre* ». Mais les services de l'État ne veulent pas que les villages se développent puisqu'ils exigent que le P.L.U.I. limite fortement les permis de construire dans les zones rurales.

Sur votre dépliant distribué en X.V.D.

J'ai bien reçu dans ma boîte aux lettres votre communication « *L'accès à l'eau potable : un défi pour demain* ».

Votre communication sur le fait que votre scénario est celui qui coûterait le moins cher est mensongère puisque :

- les quantités d'eau livrées varient entre les scénarios, et
- vous n'avez pas évalué le scénario économe de conservation des ressources, celui qui s'épargne d'acheter des unités de reminéralisation à tous les captages.

4 Contributions n°10 et n°32 dans le document que je vous ai remis

Cette absence d'évaluation est de nature à masquer une dépense exagérée de l'argent public. Si un tel système venait à se mettre en place, c'est inévitablement une augmentation des consommations qui s'en suivrait puisque le gestionnaire n'aurait qu'une idée en tête : rentabiliser son installation, trouver des nouveaux clients, faire rentrer de l'argent.

D'ailleurs, M. Daniel Grégoire le 5 septembre semblait très motivé pour inciter les habitants de X.V.D. à consommer moins. Mais c'est étrange de vouloir d'abord imposer un système qui structurellement est de nature à multiplier les incitations à la consommation ! L'exemple n'est pas le meilleur moyen de convaincre, c'est le seul. Comment voulez-vous faire comprendre aux gens qu'il faut consommer moins tout en mettant en place un système qui fait la publicité d'une abondance ? En explorant le scénario qui vise l'économie plutôt que la dépense, vous montreriez l'exemple. Ce serait la meilleure action de sensibilisation en faveur de la maîtrise des consommations.

Conclusion

En l'état actuel, il ne me semble pas légal de continuer ce projet avant d'avoir évalué le scénario de conservation des ressources économe en énergie, qui nous épargnerait l'achat des unités de reminéralisation partout, installations dont personne n'a démontré l'intérêt.

D'ici 2026, nous avons largement le temps d'enclencher de nouvelles perspectives d'organisation matérielles et sociales. C'est une question de volonté.

Je ne rencontre depuis dix mois que des personnes qui sont hostiles au principe de la ressource unique sur notre territoire. L'enquête citoyenne l'a confirmé.

Certes à Toulouse, Véolia pompe dans la Garonne, mais c'est pour alimenter presque un million de personnes. Nous ne sommes pas à Toulouse, nous sommes en Xaintrie Vallée de la Dordogne, pays des sources !

Je vous prie d'agréer mes salutations respectueuses.